

**DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE
PREALABLE AU PROJET DE
DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC
DE DEUX PORTIONS DE VOIRIE**

**COMMUNE DELEGUEE
DE SAINT HILAIRE DE LOULAY
Chemin rural aux Landes de Roussais
Bande de terrain au lieu-dit Sénard**

**Mis à disposition du public
Du 8 novembre 2021 au 25 novembre 2021**

Ville de Montaignu-Vendée
Place de l'Hôtel de Ville
85600 MONTAIGU-VENDEE

SOMMAIRE

I. Notice explicative

- a) Objet de l'enquête publique
- b) Localisation des deux projets
- c) Décision du conseil municipal
- d) Conséquences des déclassements sur les espaces publics existants
- e) Modalités de déroulement du déclassement

II. Références réglementaires

- a) Dispositions afférentes au Code de la Voirie Routière
- b) Dispositions afférentes au Code Général des Collectivités Territoriales
- c) Dispositions afférentes au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

Table des annexes

I. Notice explicative de l'enquête publique

a) Objet de l'enquête publique

Dans le présent dossier, la commune de MONTAIGU-VENDEE soumet à enquête publique deux projets de déclassement du domaine public communal sur la commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay :

- 1) Un chemin rural non cadastré constituant, en vue de sa cession à TERRES DE MONTAIGU, Communauté de communes Montaigu-Rocheservière dans le cadre de son projet d'extension de la zone artisanale Les Landes de Roussais.
- 2) Une bande de terrain non cadastrée au lieu-dit Sénard en vue de sa cession à un riverain.

Le déclassement d'un bien communal a pour effet de le faire sortir du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal, ce qui permet à la Commune de l'aliéner. Cette procédure de déclassement relève de la compétence du Conseil municipal et doit faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal à l'issue de l'avis du commissaire enquêteur.

L'enquête publique, comme définie à l'article L.134-2 du Code des relations entre le public et l'administration, « a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration d'une décision administrative compétente avant la prise de décision ».

L'enquête publique est donc préalable à la prise de décision de l'administration.

Bien cessible faisant l'objet d'une enquête publique préalable à son déclassement du domaine public communal

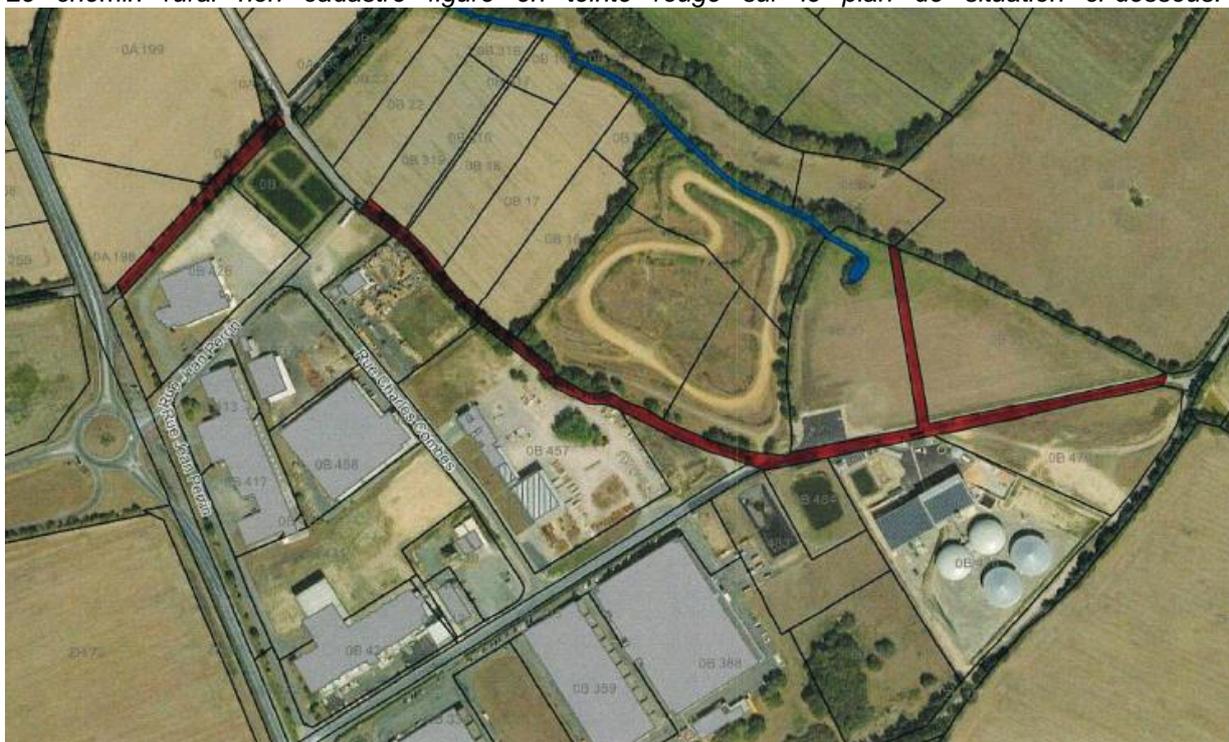
b) Localisation des deux projets

1. Commune de Montaigu-Vendée, sur le territoire de la commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay – Chemin rural non cadastré aux Landes de Roussais

La commune de MONTAIGU-VENDEE, commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay a pour projet de céder à la communauté de communes TERRES DE MONTAIGU les parcelles lui appartenant et cadastrées 224 section B numéros 12, 13, 14, 30 et 31 ainsi que le chemin rural non cadastré et bordant les parcelles cadastrées 224 section B numéros 426, 427 et 428 ainsi que la portion bordant les parcelles cadastrées 224 section B numéros 319, 18, 17, 16, 13, 12, 30 et 31. La surface du chemin rural non cadastré serait d'une surface totale d'environ 8893m².

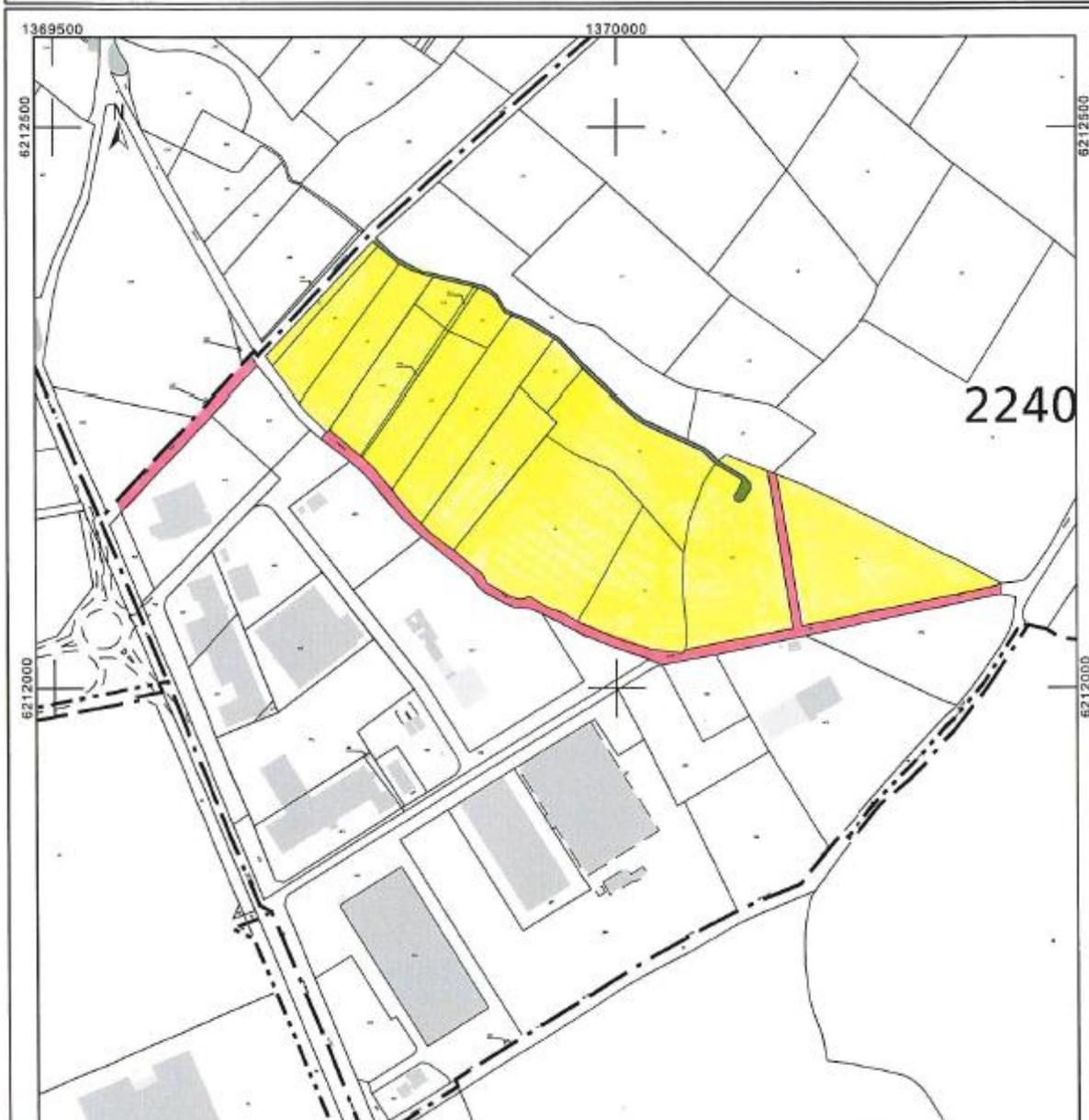
Plan de situation du projet de déclassement aux Landes de Roussais

Le chemin rural non cadastré figure en teinte rouge sur le plan de situation ci-dessous.



Extrait cadastral aux Landes de Roussais

<p>Département : VENDEE</p> <p>Commune : MONTAIGU-VENDEE</p>	<p>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</p> <p>-----</p> <p>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</p> <p>-----</p>	<p>Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Pôle Topographique Gestion Cadastre VENDEE Cité Administrative TRAVOT Rue du 93ème RI 85020 85020 LA ROCHE SUR YON CEDEX tél. 02 51 45 12 39 -fax ptgc.850.la-roche-sur- yon@zjifo.finances.gouv.fr</p>
<p>Section : B Feuille : 224 B 01</p> <p>Échelle d'origine : 1/2500 Échelle d'édition : 1/5000</p> <p>Date d'édition : 12/10/2021 (fuseau horaire de Paris)</p> <p>Coordonnées en projection : RGF93CC47 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics</p>	<p>■ Chemin objet du déclassement</p> <p>■ Future extension Zone les landes de Roussais</p>	<p>Cet extrait de plan vous est délivré par :</p> <p>cadastre.gouv.fr</p>



2. Commune de Montaigu-Vendée, sur le territoire de la commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay – Bande de terrain non cadastrée au lieu-dit Sénard

La commune de MONTAIGU-VENDEE, commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay a pour projet de céder à un riverain la bande de terrain située entre les parcelles cadastrées 224 section K numéros 21, 625 et 585. Cette bande de terrain serait d'une surface d'environ 100m². Cette acquisition permettrait au riverain qui s'est proposé d'acquérir cette bande de terrain de pérenniser l'accès à ses deux biens.

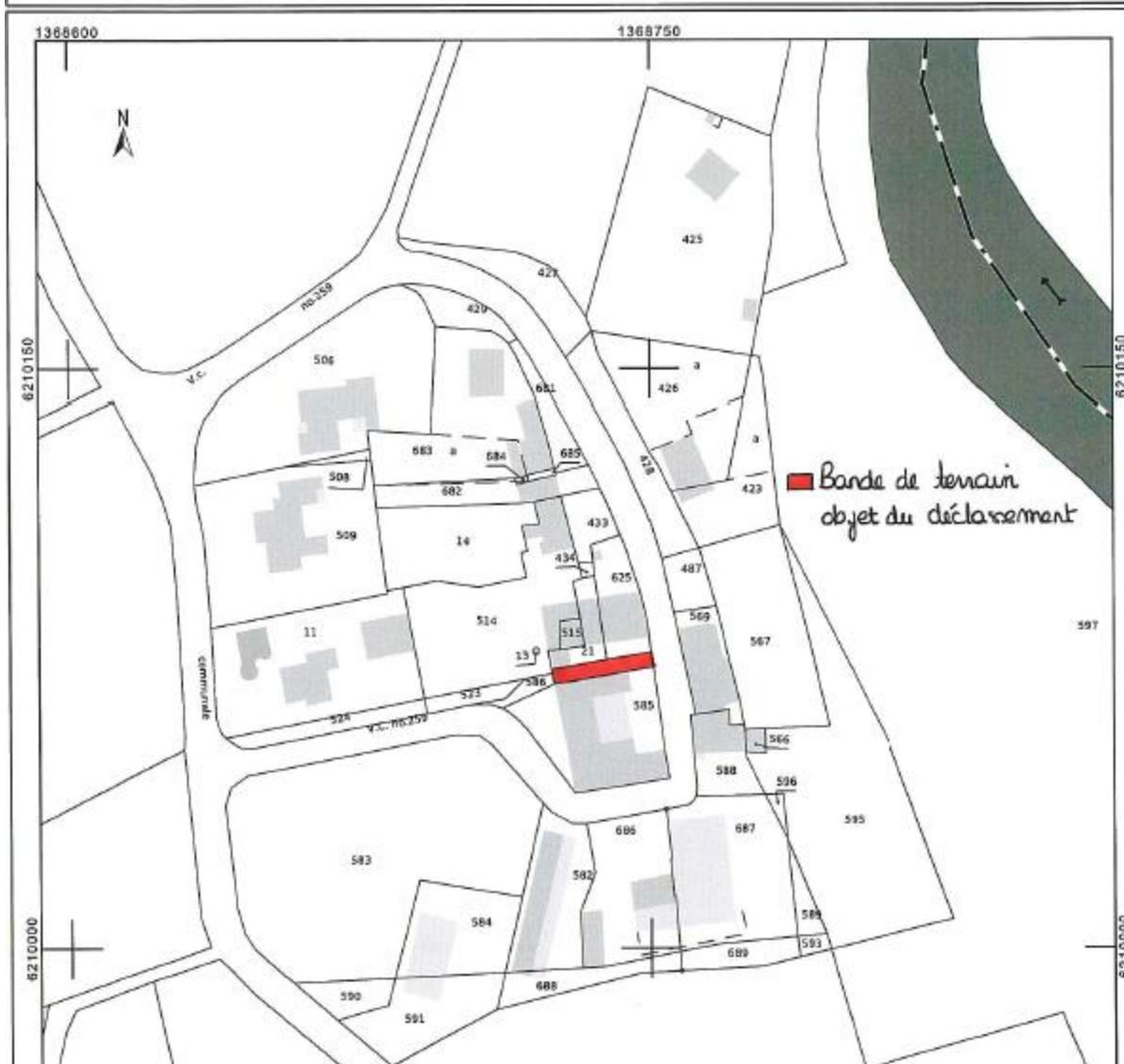
Plan de situation du projet de déclassement au lieu-dit Sénard

La bande de terrain non cadastrée figure en teinte violette sur le plan de situation ci-dessous



Extrait cadastral au lieu-dit Sénard

Département : VENDEE	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Pôle Topographique Gestion Cadastre VENDEE Cité Administrative TRAVOT Rue du 93ème RI 85020 85020 LA ROCHE SUR YON CEDEX tél. 02 51 45 12 39 -fax plgc.850.la-roche-sur- yon@dgfip.finances.gouv.fr
Commune : MONTAIGU-VENDEE		
Section : K Feuille : 224 K 01		Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr
Échelle d'origine : 1/2500 Échelle d'édition : 1/1500		
Date d'édition : 12/10/2021 (fuseau horaire de Paris)		
Coordonnées en projection : RGF93CC47 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics		



c) Décision du conseil municipal

Dans cet objectif et par délibération du Conseil municipal n°DEL 2021.06.29-42 en date du 29 juin 2021, il a été décidé du lancement d'une procédure d'enquête publique pour le déclassement du domaine public communal :

- du Chemin rural non cadastré aux Landes de Roussais
- et de la bande de terrain non cadastrée au lieu-dit Sénard.

d) Conséquences du déclassement sur les espaces publics existants

1. Le Chemin rural non cadastré aux Landes de Roussais n'est plus affecté à l'usage du public, il ne fait pas partie du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) et n'est pas grevé par une servitude de réseaux (eau, électricité, gaz...), à proximité, sous, le long du chemin.
2. La portion de voirie non cadastrée au lieu-dit Sénard n'est plus affecté à l'usage du public et n'est pas grevée par une servitude de réseaux

3. Impact sur la circulation piétonne

Aucune conséquence sur la circulation piétonne

4. Impact sur la circulation et le stationnement des engins à moteurs

Aucune conséquence sur la circulation et le stationnement des engins en moteurs.

e) Modalités de déroulement du déclassement

Le déclassement du domaine public des emprises mentionnées en vue de leur cession pourra être mis en œuvre selon la chronologie suivante :

1. Déroulement de l'enquête publique (dont 2 permanences assurées par le Commissaire enquêteur désigné par le Maire), puis clôture de celle-ci.
2. Elaboration puis remise du rapport et des conclusions motivées du Commissaire enquêteur (sous un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête publique) à la Ville de Montaigu-Vendée.
3. Désaffectation matérielle des emprises le cas échéant.
4. Délibération du Conseil municipal approuvant le déclassement du domaine public des emprises en tenant compte des conclusions de l'enquête et du constat de désaffectation des emprises, puis la cession des emprises déclassées.
5. Découpage du foncier : une fois déclassées, les emprises feront l'objet de documents d'arpentage élaboré par un géomètre expert puis déposé au service du Cadastre. Cette procédure aura pour but de constituer de nouvelles parcelles identifiables et numérotées et d'en permettre la cession.

II. Références réglementaires

Les textes législatifs et réglementaires liés à la présente procédure d'enquête sont regroupés ci-après. On y retrouve les dispositions afférentes au Code de la Voirie Routière et au Code des relations entre le public et l'administration.

a) Dispositions afférentes au Code de la Voirie Routière

Article L.141-3 Modifié par Ordonnance n°2015-1341 du 23 octobre 2015 – art 5

Le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. Ce dernier est également compétent pour l'établissement des plans d'alignement et de nivellement, l'ouverture, le redressement et l'élargissement des voies.

Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

A défaut d'enquête relevant d'une autre réglementation et ayant porté sur ce classement ou déclassement, l'enquête rendue nécessaire en vertu du deuxième alinéa est ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale, propriétaire de la voie, et organisée conformément aux dispositions du code des relations entre le public et l'administration.

L'enquête prévue à l'article L. 318-3 du code de l'urbanisme tient lieu de l'enquête prévue à l'alinéa précédent. Il en va de même de l'enquête d'utilité publique lorsque l'opération comporte une expropriation.

Article R*141-4 Créé par Décret 89-631 1989-09-04 JORF 8 septembre 1989

L'enquête publique prévue au deuxième alinéa de l'article L. 141-3 s'effectue dans les conditions fixées par la présente sous-section.

Un arrêté du maire désigne un commissaire enquêteur et précise l'objet de l'enquête, la date à laquelle celle-ci sera ouverte et les heures et le lieu où le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations.

La durée de l'enquête est fixée à quinze jours.

Article R*141-5 Créé par Décret 89-631 1989-09-04 JORF 8 septembre 1989

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'arrêté du maire est publié par voie d'affiche et éventuellement par tout autre procédé.

b) Dispositions afférentes au Code Général des Collectivités Territoriales

Article L.1311-1 Modifié par Ordonnance n°2006-460 du 21 avril 2006 – art.3 JORF 22 avril 2006 en vigueur le 1^{er} juillet 2006

Conformément aux dispositions de l'article L.3111-1 du Code Général de la Propriété des personnes publiques, les propriétés qui relèvent du domaine public des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et de leurs groupements sont inaliénables et imprescriptibles.

Toutefois, les propriétés qui relèvent de ce domaine peuvent être cédées dans les conditions fixées à l'article L.3112-1 du code Général de la Propriété des Personnes Publiques ou échangées dans les conditions fixées aux articles L.3112-2 et L.3112-3 du même code.

c) Dispositions afférentes au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

Article L.2141-1

Un bien d'une personne publique mentionnée à l'article L.1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

Table des annexes

Annexe 1 : Délibération du Conseil Municipal sur le déclassement d'un chemin rural

Annexe 2 : Arrêté de Monsieur le Maire de Montaigu-Vendée arr2021026 en date du 14 octobre 2021 portant ouverture de l'enquête publique préalable au déclassement d'un chemin rural et nomination d'un Commissaire enquêteur

Annexe 3 : Publicité et affichage

- Avis d'enquête
- Copie de l'annonce légale dans la presse
- Affichage sur panneaux d'affichage en mairie de Montaigu-Vendée et mairie déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay
- Copie de l'annonce légale dans la presse
- Avis paru sur le site internet de Montaigu-Vendée
- Avis affichés sur site (emplacement des panneaux)
- Courriers aux riverains du projet

Annexe 1

Délibération du Conseil Municipal sur le déclassement d'un chemin rural

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf du mois de juin à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaigu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 23 juin 2021, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BLAIN Catherine	GRIMAUD Anne-Laure	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HERVOUET Eric	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	HUCHET Philippe	ROUSSEAU Daniel
BOUCHIER Marie-Bénédicte	LACHÉ Adeline	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	LIMOUZIN Florent	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MABIT Lionel	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MENARD Anne-Sophie	MATHIEU Vincent
CHUPIN Anne-Cécile	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
COCQUET Cyrille	MORNIER Sophie	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MOUSSET Killian	LICDINE Sophie
DUGAST Véronique	MULLINGHAUSEN Fabienne	PIVETEAU Hubert
DUGAST Yvon	OGEREAU Christian	LARCHER Elodie
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	COLMARD Etienne
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Pouvoirs :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Eric HERVOUET	X	Florent LIMOUZIN
Lionel MABIT	X	Véronique DUGAST
Jean-Claude MORISSET	X	Sophie MORNIER
Hubert PIVETEAU	X	Vincent MATHIEU

DEL 2021.06.29-42 Lancement d'une enquête publique de désaffectation et déclassement à Sénard et aux Landes de Roussais – Saint Hilaire de Loulay

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Vu l'avis favorable du Conseil Communal de la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay en date du 22 juin 2021 ;

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie Sécher, Vice-présidente de la commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire. Elle informe le conseil municipal que Monsieur et Madame Thierry GUERIN demeurant 8 Sénard à Saint-Hilaire-de-Loulay se sont proposés d'acquérir une bande de terrain d'une surface d'environ 100m² dépendant actuellement du domaine public et située entre les parcelles cadastrées 224 section K numéros 21 et 625 et la parcelle cadastrée 224 section K numéro 585 à MONTAIGU-VENDEE.

Afin de permettre la cession de cette emprise dépendant du domaine public et à usage de passage, il est donc proposé au conseil municipal de lancer une enquête publique visant à la désaffectation de l'usage public de cette bande de terrain à usage de passage, à son déclassement et à son classement dans le domaine privé de la commune de MONTAIGU-VENDEE en vue de sa cession.

DEL 2021.06.29-42 Lancement d'une enquête publique de désaffectation et déclassement à Sénard et aux Landes de Roussais – Saint Hilaire de Loulay

Conformément l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, l'enquête publique est nécessaire dès lors que la désaffectation et le déclassement de foncier portent atteintes aux conditions de desserte et de circulation.

En outre, Madame Sécher informe le conseil municipal que la Communauté de communes Terres de Montaigu a pour projet l'extension de la zone artisanale Les Landes de Roussais à Saint-Hilaire-de-Loulay. Le périmètre de ce projet d'extension comprend une partie d'un chemin rural d'une surface d'environ 7 064 m² ainsi qu'une partie de la voie communale d'une surface d'environ 1 829 m².

Afin de permettre la cession de ces emprises dépendant du domaine public et à usage de voirie, il est proposé au conseil municipal de lancer une enquête publique visant à la désaffectation de l'usage public de ces portions de voiries, à son déclassement et à son classement dans le domaine privé de la commune de MONTAIGU-VENDÉE en vue de sa cession à la communauté de communes.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le lancement d'une enquête publique relative au déclassement en vue de la cession d'une bande de terrain d'une surface d'environ 100 m² dépendant actuellement du domaine public et située entre les parcelles cadastrées 224 section K numéros 21 et 625 et la parcelle cadastrée 224 section K numéro 585 à MONTAIGU-VENDÉE
- APPROUVE le lancement d'une enquête publique relative au déclassement en vue de la cession des portions de voirie comprenant une partie d'un chemin rural d'une surface d'environ 7 064 m² ainsi qu'une partie de la voie communale d'une surface d'environ 1 829 m² situées aux Landes de Roussais à Saint-Hilaire-de-Loulay - 85600 MONTAIGU-VENDÉE
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en place la procédure correspondante,
- CHARGE Monsieur le Maire à prendre un arrêté nommant un commissaire enquêteur en précisant les dates de l'enquête publique,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'arpentage de ce terrain,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée, le 29 juin 2021

Affiché le 9 juillet 2021

Le Maire,

Signé de 
Emmanuel LIMOZIN
Date de signature : 09/07/2021
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Annexe 2

**Arrêté arr2021026 en date du 14 octobre 2021
portant ouverture de l'enquête publique
préalable au déclassement d'un chemin rural et
désignation d'un Commissaire enquêteur**

Arrêté du maire portant ouverture d'une enquête publique préalable au déclassement d'une bande de terrain, d'un chemin rural et désignation d'un commissaire enquêteur

L'An deux mille vingt-et-un, le quatorze du mois d'octobre,

Le Maire de la ville de MONTAIGU-VENDEE

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code de la voirie routière, notamment les articles R.141-4 à R.141-10 fixant les conditions de réalisation des enquêtes publiques relatives au déclassement de voirie ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°DEL 2021.06.29-42 en date du 29 juin 2021 décidant de lancer la procédure d'enquête publique pour le déclassement du domaine public communal pour être incorporé dans le domaine privé communal sur le territoire de la commune de la commune de MONTAIGU-VENDEE, commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay :

1. d'une bande de terrain non cadastrée d'une contenance totale d'environ 100 mètres carrés avant bornage située à Sénard – déclassement souhaité en vue d'une cession en tant que terrain au profit d'un riverain ;
2. d'un chemin rural non cadastré d'une surface totale d'environ 8893m², chemin situé dans la zone d'activités Les Landes de Roussais – déclassement souhaité en vue d'une cession en tant que terrain au profit de Terres de Montaignu, Communauté de communes Montaignu-Rocheservière permettant l'extension de ladite zone,

Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour la Vendée en 2021 ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre ces opérations par l'ouverture d'une enquête publique ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Il sera procédé du 8 novembre 2021 au jeudi 25 novembre 2021 inclus, à une enquête publique en vue de déclasser du domaine public communal les emprises ci-dessus mentionnées.

ARTICLE 2^{ème}

Monsieur Jean-Yves ALBERT, cadre ERDF-GRDF en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à cette enquête publique.

ARTICLE 3^{ème}

Les pièces du dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête à feuillets non-mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en Mairie déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay (siège de l'enquête) pendant 18 jours consécutifs aux jours et heures d'ouverture au public, du 8 novembre 2021 à 9h00 au jeudi 25 novembre 2021 à 19h00. Le dossier d'enquête publique est également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante : <http://www.montaignu-vendee.com> (Rubrique Actualités)

Chacun pourra prendre connaissance du projet de déclassement soumis à enquête publique et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête en mairie déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay ou bien les adresser par voie postale à Monsieur le commissaire enquêteur, mairie déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay, Rue du Chemin Neuf - 85600 Montaignu-Vendée ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepubliquevoirie@montaignu-vendee.fr

ARTICLE 4^{ème}

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations écrites et orales :

- Le 8 novembre 2021 de 9 heures à 10 heures en la mairie déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay Rue du Chemin Neuf (ouverture) ;
- Le 25 novembre 2021 de 17 heures à 19 heures en la mairie déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay Rue du Chemin Neuf (clôture).

ARTICLE 5^{ème}

Publicité de l'enquête

Le présent arrêté sera affiché notamment sur les panneaux d'affichage administratif de la mairie déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay et de la mairie de Montaignu-Vendée 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci.

Dans les mêmes temps, un avis d'enquête sera également affiché sur les panneaux d'affichage sus-cités et aux extrémités des chemins

Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

arr2021026

concernés faisant l'objet du projet de déclassement.

Un avis sera en outre inséré dans deux journaux locaux diffusés dans le département et habilité à recevoir les annonces légales, quinze jours au moins avant le début de l'enquête. Un exemplaire du journal sera annexé au dossier avant l'ouverture de l'enquête.

Il sera disponible sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : <http://www.montaigu-vendee.com> (Rubrique Actualités)

Un certificat de l'autorité municipale constatant l'accomplissement de ces formalités sera annexé au rapport du commissaire enquêteur.

ARTICLE 6^{ème}

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur dressera, dans les huit jours après la clôture de l'enquête, un procès-verbal de synthèse des observations qu'il remettra au maire. Ce dernier disposera de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique pour transmettre au maire le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

ARTICLE 7^{ème}

Un mois après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay et sur le site internet de la ville de Montaigu-Vendée à l'adresse suivante : <http://www.montaigu-vendee.com> (Rubrique Actualités)

ARTICLE 8^{ème}

Le Conseil Municipal de Montaigu-Vendée délibérera sur ces projets après clôture de l'enquête publique.

ARTICLE 9^{ème}

Des informations sur le projet de déclassement du domaine public de la bande de terrain et du chemin rural soumis à enquête publique peuvent être demandées auprès de la Direction des Grands Projets, de l'Aménagement et de l'Urbanisme au 22 rue du Sacré Cœur à Montaigu-Vendée ou Madame Emilie DUPREY, Chargée de la gestion foncière à Terres de Montaigu, Communauté de communes Montaigu-Rocheserviere.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du même service.

ARTICLE 10^{ème}

Le présent arrêté municipal sera adressé à :

- Monsieur le Préfet de la Vendée ;
- Monsieur le Commissaire Enquêteur.

ARTICLE 11^{ème}

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le Maire de Montaigu-Vendée, cette demande suspendant le délai du recours contentieux.

Fait à Montaigu-Vendée, le 14 octobre 2021

Le Maire de Montaigu-Vendée,

Florent LIMOUZIN
Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 18/10/2021
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Notifié le

Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

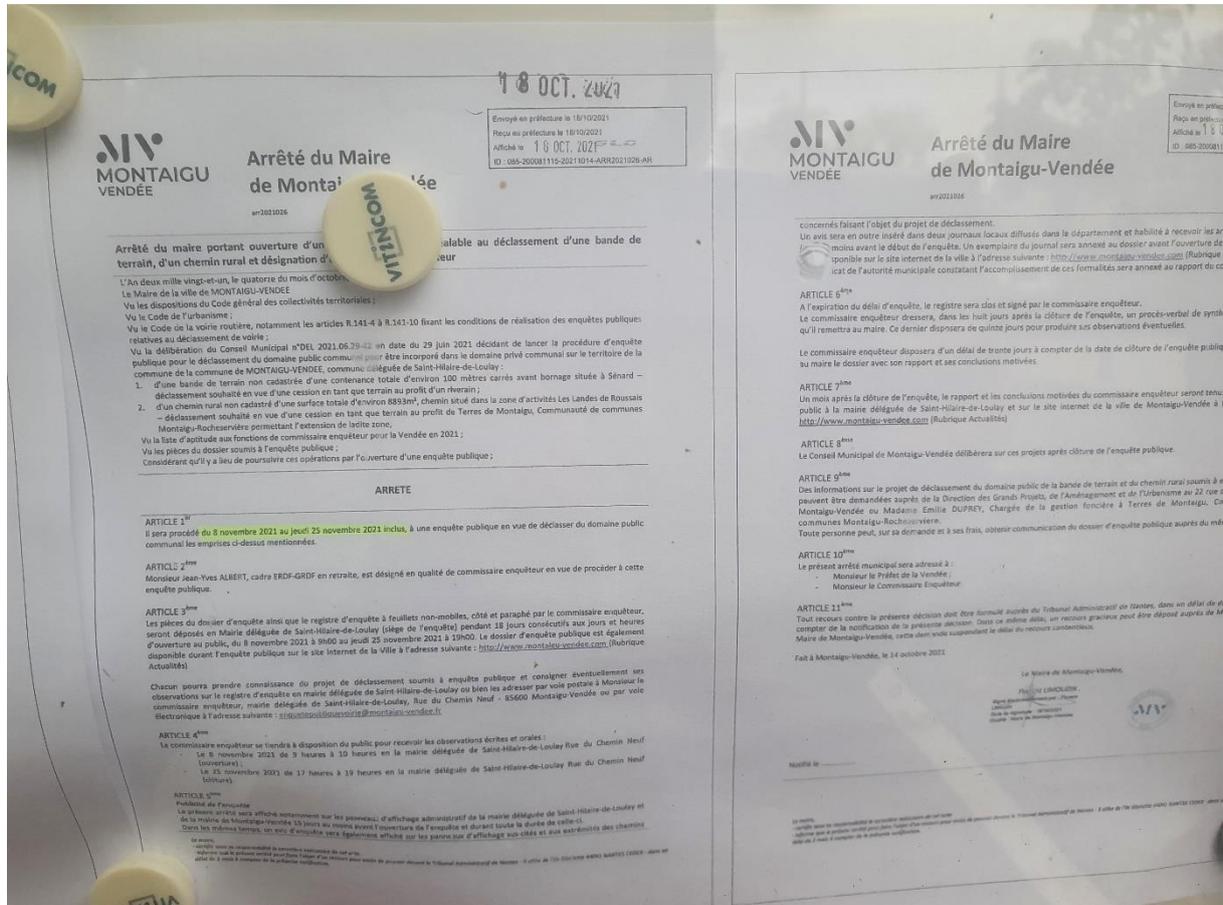
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Annexe 3

Publicité et Affichage

Affichage sur panneaux d'affichage en mairie de MONTAIGU-VENDEE et mairie déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay

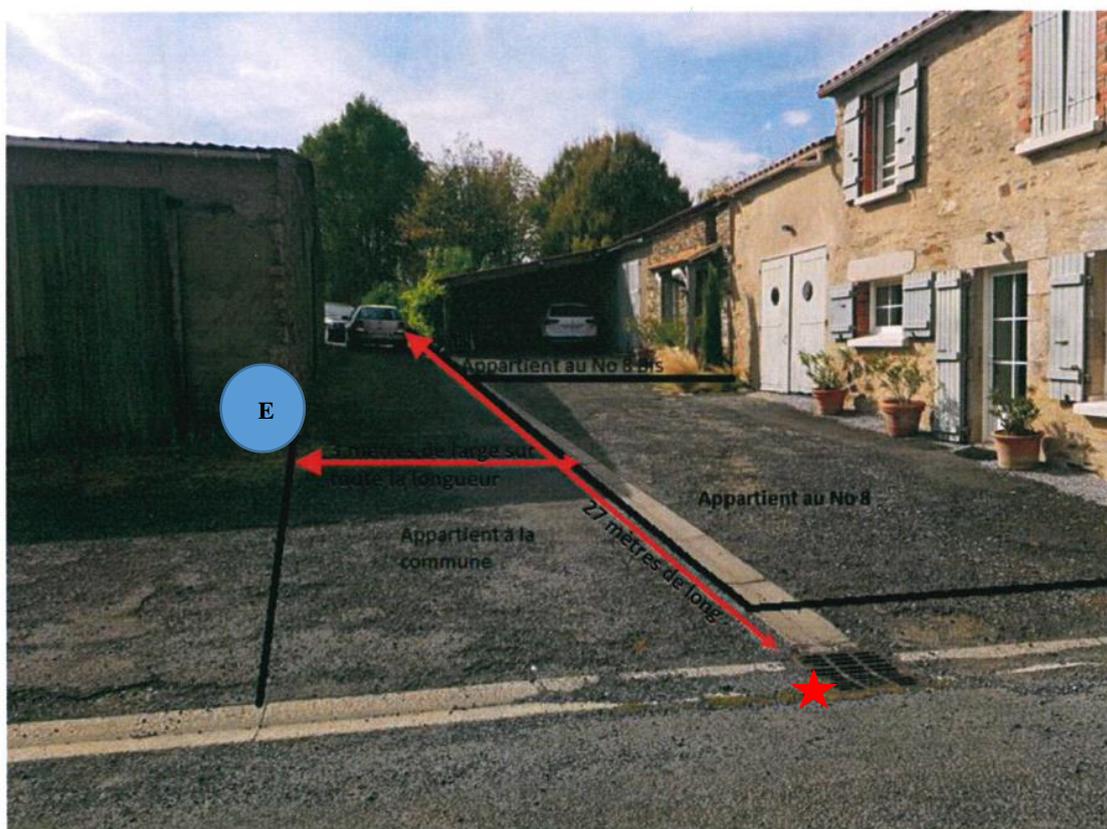
Mairie MONTAIGU-VENDEE



Avis affichés sur site

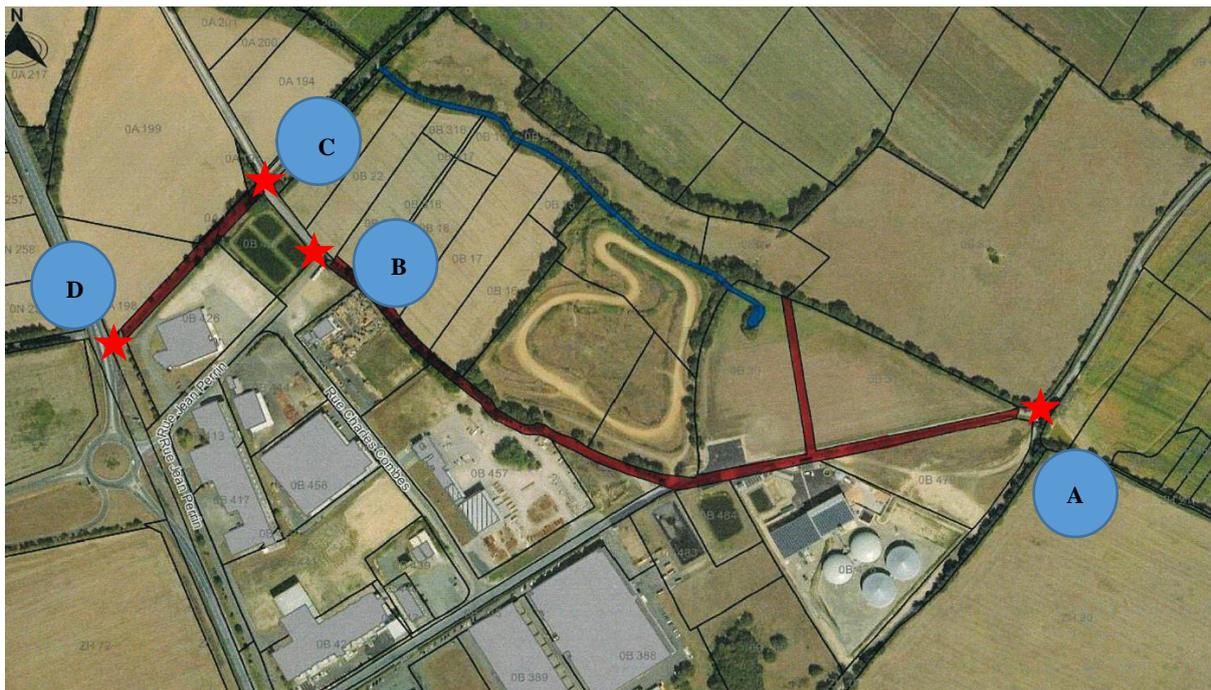
Numérotation des photos d'implantation envisagée des panneaux d'avis d'enquête publique

1°) En ce qui concerne la bande de terrain non cadastrée située à Sénard – commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay (bande de terrain située entre le 8bis et 8ter Sénard) (cf ★ sur plan ci-dessous)





2°) En ce qui concerne le chemin rural non cadastré dans la zone d'activités Les Landes de Roussais – commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay (cf ★ sur plan ci-dessous)







Marchés publics

Procédure formalisée

Commune des Herbiers

Fourniture de produits pétroliers raffinés liquides sous forme d'accords-cadres mono-attributaires avec émission de bons de commande

APPEL D'OFFRES OUVERT

1) **Nom et adresse de l'organisme qui passe le marché :** commune des Herbiers, 4, rue du Tournefort, CS 40309, 85602 Les Herbiers cedex, tel 02 51 91 07 87, télécopie 02 51 94 99 45, www.lesherbiers.fr
Rouleur adjudicateur : Mme le Maire de la commune des Herbiers.
Profil d'acheteur : <https://www.marches-secures.fr>

2) **Objet du marché et caractéristiques principales :** la présente consultation concerne la fourniture de produits pétroliers raffinés liquides sous forme d'accords-cadres mono-attributaires avec émission de bons de commande.

Marché constitué de 4 lots et d'une tranche unique selon les montants annuels suivants :

lot 1 : essence pour moteur (carburants) : minimum 20 000 euros HT.

lot 2 : fuel performance : minimum 8 000 euros HT.

lot 3 : gasoil non routier performance et mélanges divers : minimum 7 000 euros HT.

lot 4 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 5 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 6 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 7 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 8 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 9 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 10 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 11 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 12 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 13 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 14 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 15 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 16 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 17 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 18 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 19 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 20 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 21 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 22 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 23 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 24 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 25 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 26 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 27 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 28 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 29 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 30 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 31 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 32 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 33 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 34 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 35 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 36 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 37 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 38 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 39 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 40 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 41 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 42 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 43 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 44 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 45 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 46 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 47 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 48 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 49 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 50 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 51 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 52 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 53 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 54 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 55 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 56 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 57 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 58 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 59 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 60 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 61 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 62 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 63 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 64 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 65 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 66 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 67 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 68 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 69 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

lot 70 : huiles pour moteurs : minimum 8 000 euros HT.

Coopérative

Vendéenne du Logement

Bretignolles-sur-Mer, avenue du Parc des Sports, construction de 2 logements individuels

PROCÉDURE ADAPTÉE

Marché privé de travaux

1 - Identification du maître d'ouvrage : La Coopérative Vendéenne du Logement, 8, rue du Miniche-Poch, CS 00109, 85003 La Roche-sur-Yon cedex.

2 - Mode de passation : procédure adaptée (R.2123-1 du Code de la commande publique).

3 - Objet : construction de 2 logements à Bretignolles-sur-Mer.

4 - Durée des travaux : le délai global d'exécution est de 12 mois (période de préparation comprise) à partir de novembre 2021.

5 - N° et désignation des lots :

Lot 200 : compteur électrique chantier.

Lot 212 : isolant anti-humidité.

Lot 218 : armature ferraillage.

Lots 236-239 : terrassement, gros œuvre.

Lot 242 : charpente fourniture.

Lots 243-245 : charpente pose, menuiseries extérieures et intérieures pose.

Lot 254 : étanchéité.

Lot 260 : couverture tuile.

Lots 284-295-300 : volets roulants PVC et aluminium fourniture, menuiseries aluminium et bois.

Lots 314-320 : porte d'entrée et de garage fourniture.

Lot 332 : revêtement.

Lot 333 : gouttières aluminium.

Lot 348 : portes intérieures fourniture façades de placard fourniture.

Lot 352 : électricité, ventilation, chauffage, serrures, plombier.

Lot 360 : domotique fourniture.

Lot 362 : plaque de plâtre.

Lot 380 : carrelage liège chape liquide.

Lot 450 : revêtement de sol colle peinture.

Lot 500 : fourniture aménagements extérieur.

Lot 512 : assainissement et branchements et empiétement.

Lot 518 : isolation des combles.

Lot 524 : nettoyage fin de chantier maison.

Lot 525 : clôtures, clôtures et végétation et aménagements extérieurs.

6 - Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse sera retenue en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

- prix des prestations : sur 50 %.

- valeur technique : sur 50 %.

7 - Renseignements complémentaires :

a) Adresse à laquelle le dossier de consultation des entreprises peut être obtenu : plateforme de dématérialisation de La Coopérative Vendéenne du Logement pour téléchargement du dossier et réponse en ligne sur le site de La Coopérative du Logement, espace entreprises.

b) Correspondant technique : La Coopérative Vendéenne du Logement, Cyril Moutier, Mail : c.moutier@coop-logement.fr

c) Correspondant administratif : service achats, Julie Chalot, Tél. 02 51 45 23 65, Mail : j.chalot@coop-logement.fr

d) Date limite de remise des offres : vendredi 29 octobre 2021 à 12 h 00 au plus tard.

8 - Date d'envoi à la passation : 01 octobre 2021.

Avis administratifs

Déclassement d'une bande de terrain et d'un chemin rural sur la commune Montaigu-Vendée commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en 2021/096 en date du 14 octobre 2021, M. le Maire de Montaigu-Vendée a ordonné l'ouverture d'une enquête publique.

Cette enquête publique porte sur le projet de déclassement du domaine public sur le territoire de la commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay :

1. d'une bande de terrain situé à Gérard.

2. d'un chemin rural situé dans la zone d'activités des Landes de Roussais.

A ce effet, M. Jean-Yves Albert est désigné comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroule du 8 novembre 2021 à 8 h 00 au jeudi 25 novembre 2021 à 19 h 00 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de la commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay, siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur ne recevra en personne les observations du public, les :

- lundi 8 novembre 2021 de 9 h 00 à 10 h 00 en la mairie de Saint-Hilaire-de-Loulay.

- jeudi 25 novembre 2021 de 17 h 00 à 19 h 00 en la mairie de Saint-Hilaire-de-Loulay.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier soumis à l'enquête pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie de la commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay.

ou bien les adresser par voie postale à M. le Commissaire enquêteur, maître délégué de Saint-Hilaire-de-Loulay, rue du Chemin-Neuf, 85600 Montaigu-Vendée ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquêtespubliques@montaigu-vendee.fr

La date limite de réception des courriers et courriels est fixée au 25 novembre à 19 h 00. Ceux-ci compléteront le registre d'enquête, auquel ils seront annexés.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable sur support papier au siège de l'enquête, il sera également consultable sur le site Internet suivant :

<http://www.montaigu-vendee.com> (rubrique actualités).

Des informations concernant le dossier de déclassement pourront être demandées auprès de Mme Emeline Dupuy, chargée de la gestion foncière à Termes de Montaigu, communauté de communes Montaigu-Rocheservière.

Le rapport, les conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un délai de 15 jours et heures habituels d'ouverture, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ces documents seront également consultables sur le site :

<http://www.montaigu-vendee.com> (rubrique actualités).

Le dossier sera soumis à l'approbation du conseil municipal, en tenant compte des observations du public, du rapport et des conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur.

Concession, DSP

Commune de l'Île-d'Yeu

Exploitation du snack du camping municipal

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Autorité délégante : mairie de l'Île-d'Yeu. A l'attention de : Mme Estelle Dierrier, c/c de la Mairie, 85350 L'Île-d'Yeu, Tél. 02 51 59 45 48.

Site : estelle.dierrier@mairie-ile-yeu.fr

Site : <https://www.marches-secures.fr>

Avis administratifs

AVIS RECTIFICATIF

Suite à publication d'un avis d'enquête publique préalable au déclassement d'une bande de terrain et d'un chemin rural sur la commune de Montaigu-Vendée, commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay se déroulant du 8 novembre 2021 au 25 novembre 2021.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier soumis à l'enquête pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie de la commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay ou bien les adresser par voie postale à M. le Commissaire enquêteur, mairie déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay, rue du Chemin-Neuf, 85600 Montaigu-Vendée ou par voie électronique à l'adresse suivante :

enquetepubliquevoirie@montaigu-vendee.com

ication, le tarif à la ligne pratiqué en 2021 est de 4,07 € HT la ligne (mesure au lignomètre).

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PRÉALABLE AU
DÉCLASSEMENT D'UNE BANDE
DE TERRAIN ET D'UN CHEMIN
RURAL SUR LA COMMUNE
MONTAIGU-VENDEE, COMMUNE
DÉLÉGUÉE SAINT-HILAIRE-DE-
LOULAY**

Par arrêté arr2021026 en date du 14 octobre 2021 Monsieur le Maire de MONTAIGU-VENDEE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique.

Cette enquête publique porte sur le projet de déclassement du domaine public sur le territoire de la commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay :

1. d'une bande de terrain située à Sénard;
2. d'un chemin rural situé dans la zone d'activités Les Landes de Roussais.

A cet effet, Monsieur Jean-Yves ALBERT est désigné comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera du 8 novembre 2021 à 9h00 au jeudi 25 novembre 2021 à 19h00 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de la commune déléguée de SAINT-HILAIRE-DE-LOULAY, siège de l'enquête.

Le commissaire-enquêteur ne recevra en personne les observations du public, les :

- Lundi 8 Novembre 2021 de 9h00 à 10h00 en la mairie de SAINT-HILAIRE-DE-LOULAY
- Jeudi 25 Novembre 2021 de 17h00 à 19h00 en la mairie de SAINT-HILAIRE-DE-LOULAY

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier soumis à l'enquête pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie de la commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay ou bien les adresser par voie postale à Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay - Rue du Chemin Neuf - 85600 Montaigu-Vendée ou par voie électronique à l'adresse suivante :

enquete publique@montaigu-vendee.fr

La date limite de réception des courriers et courriels est fixée au 25 novembre à 19h00. Ceux-ci compléteront le registre d'enquête, auquel ils seront annexés.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable sur support papier au siège de l'enquête, il sera également consultable sur le site internet suivant : <http://www.montaigu-vendee.com> (Rubrique Actualités)

Des informations concernant le dossier déclassement pourront être demandées auprès de Madame Emille DUPREY, chargée de la gestion foncière à TERRES DE MONTAIGU, Communauté de communes Montaigu-Rochesvivières.

Le rapport, les conclusions motivées et avis du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an dès qu'ils seront transmis en Mairie de Montaigu-Vendée, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ces documents seront également consultables sur le site : <http://www.montaigu-vendee.com> (Rubrique Actualités)

Le dossier sera soumis à l'approbation

du conseil municipal, en tenant compte des observations du public, du rapport et des conclusions motivées et avis du commissaire-enquêteur.

LOCATION GÉRANCE

Le contrat de location-gérance du 17 septembre 2020, entre la société TRANSPORTS CHARLES DEHERGNE AFFRETEMENT, RCS 533 572 968 NANTES, et la société TCDA LOGISTIQUE, RCS 883 057 606 LA ROCHE SUR YON, qui a fait l'objet d'une publication le 2 octobre 2020 dans le journal LA VENDEE AGRICOLE n°1684, conclu pour une durée de une année à compter du 2 octobre 2020, se poursuit d'année en année par tacite reconduction.

Pour avis

AVIS

FINANCIERE DE LA DRIE
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 692 130 euros
Siège social :
19, Avenue de la Cour Saint Laud
85600 ST GILLES CROIX DE VIE
451 679 930 RCS
LA ROCHE SUR YON

Par décision du 11/10/2021 l'AGE a décidé de rectifier l'erreur matérielle commise suite à la réduction du capital social consécutive à des pertes. Le capital social après réduction est de 1 692 130 euros et non de 1 691 630 euros.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Les mentions relatives au capital social sont ainsi modifiées :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à un million six cent quatre vingt douze mille cent trente euros (1 692 130 euros).

Pour avis,

Le Président

AVIS DE DEPOT DE TESTAMENT

Par testament olographe du 26 avril 2021 Monsieur Jacques DÉCHIROT demeurant à BARBATRE (85630) - 174 rue de l'Estacade ; Née à VERSAILLES (78000), le 29 juillet 1944, décédée à BARBATRE (85630), le 29 mai 2021 a institué des légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Simon MAQUENNE, suivant procès-verbal en date du 06 septembre 2021, dont une copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire DES SABLES D'OLONNE.

Les oppositions sont à former en la S. A.R.L. "Simon MAQUENNE, notaire associé", notaire associé à FUMAY (Ardennes) - 2 rue Bauduin Petit, notaire chargé du règlement de la succession.

Avis rectificatif paru dans La Vendée Agricole le 5 novembre 2021



Avis paru sur le site internet de Montaigu-Vendée

02 51 09 21 21 Nous contacter

MON ESPACE EN LIGNE

Covid-19 : retrouvez toutes les mesures et les infos sur le centre de vaccination en cliquant ici

MONTAIGU VENDEE

Accueil > Actualités > Avis d'enquête publique : 1 projet de déclassement du domaine public communal

Avis d'enquête publique : 1 projet de déclassement du domaine public communal

Publié le 22 octobre 2021

Avis d'enquête publique

Dans le cadre du projet de déclassement du domaine public communal d'une bande de terrain et d'un chemin rural en vue de sa cession, une enquête publique est ouverte du 8 au 25 novembre 2021 à Montaigu-Vendée.

Un projet de déclassement soumis à enquête publique

CONTACT

Emilie Duprey
Chargée de la gestion foncière
Hôtel Intercommunal, 35 avenue Villebois Mareuil
85607 Montaigu Cedex
e.duprey@terresdemontaigu.fr
Tel: 02 51 46 92 90

DOCUMENT ASSOCIÉ

09:09 22/10/2021

Courriers aux riverains du projet



Monsieur et Madame Thierry GUERIN
8 Sénard
Saint-Hilaire-de-Loulay
85600 MONTAIGU-VENDEE

Montaignu-Vendée, le 19 octobre 2021

N/Réf: ED-LET127-2021

Affaire suivie par : Emilie DUPREY, Direction des Grands Projets, de l'Aménagement et de l'Urbanisme

e.duprey@terresdemontaignu.fr

Objet : Mise à l'enquête publique de projets de déclassements d'un chemin rural non cadastré

Madame, Monsieur,

Par arrêté municipal en date du 14 octobre 2021, la Ville de Montaignu-Vendée soumet aux formalités d'enquête publique le projet de déclassement du domaine public communal à savoir une bande de terrain non cadastrée d'une contenance totale d'environ 100m² avant bornage situé à Sénard - 85600 MONTAIGU-VENDEE (Commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay).

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal de Montaignu-Vendée confirmera par délibération le déclassement du domaine public communal de cet espace en vue de leur cession à votre profit.

Je vous adresse ce courrier afin de vous informer du déroulement de l'enquête publique de déclassement de ce dernier.

L'enquête publique se déroulera en la mairie déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay, durant la période du lundi 8 novembre 2021 à 9h00 au jeudi 25 novembre 2021 à 19h00. Monsieur Jean-Yves ALBERT, désigné comme Commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations écrites et orales le lundi 8 novembre 2021 de 9h à 10h et le jeudi 25 novembre 2021 de 17h à 19h en la mairie déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay.

Pendant la durée de l'enquête, vous pourrez consulter le dossier du projet de déclassement et consigner vos observations sur les registres ouverts à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies. Vos observations pourront être adressées par écrit avant la clôture de l'enquête, à Monsieur le Commissaire enquêteur Mairie de Saint-Hilaire-de-Loulay, Rue du Chemin Neuf, 85600 MONTAIGU-VENDEE ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepubliquevoirie@montaignu-vendee.fr.

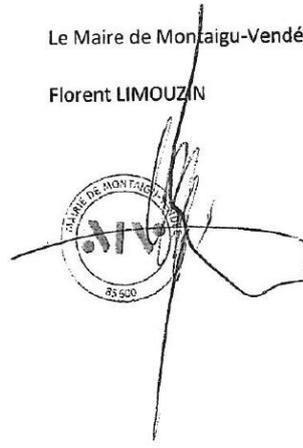
Hôtel de Ville
Place de l'Hôtel de Ville
Montaignu
85600 MONTAIGU-VENDEE
mairie@montaignu-vendee.com
www.montaignu-vendee.com

A l'issue de l'enquête, le Commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions. Il pourra en être pris connaissance auprès de la Direction des Grands Projets, de l'Aménagement et de l'Urbanisme au 22 rue du Sacré Cœur à Montaignu-Vendée et ce, pendant une durée d'un an.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire de Montaignu-Vendée,

Florent LIMOUZIN



En provenance de :

Mairie Montaignu Vendée

83600 Montaignu Vendée

SR02 V26 MSR 2A 18 116 4905 08 20

Présenté / Avisé le :	<i>921 101 21</i>
Distribué le :	<i>921 101 21</i>
Je soussigné(e) déclare être	
<input checked="" type="checkbox"/> Le destinataire	<i>[Signature]</i>
<input type="checkbox"/> Le mandataire	
<input type="checkbox"/> CNI / permis de conduire	
<input type="checkbox"/> Autre :	<i>[Signature]</i>

*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment



**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'AR :

AR 1A 190 915 2221 6



Renvoyer à



FRAB



Maire
Bernard FOLLIER
Place Hôtel de Ville
MONTAIGU
83600 MONTAIGU VENDÉE

TL21.04 / 198

Hôtel de Ville
Place de l'Hôtel de Ville
Montaignu
85600 MONTAIGU-VENDÉE
mairie@montaignu-vendee.com
www.montaignu-vendee.com

Courriers rectificatifs aux riverains du projet



Monsieur et Madame Thierry GUERIN
8 Sénard
Saint-Hilaire-de-Loulay
85600 MONTAIGU-VENDEE

Montaigu-Vendée, le 04 novembre 2021

N/Réf : ED-LET127-2021

Affaire suivie par : Emilie DUPREY, Direction des Grands Projets, de l'Aménagement et de l'Urbanisme

e.duprey@terresdemontaigu.fr

Objet : Mise à l'enquête publique de projets de déclassements d'un chemin rural non cadastré

Madame, Monsieur,

Par arrêté municipal en date du 14 octobre 2021, la Ville de Montaigu-Vendée soumet aux formalités d'enquête publique le projet de déclassement du domaine public communal à savoir une bande de terrain non cadastrée d'une contenance totale d'environ 100m² avant bornage situé à Sénard - 85600 MONTAIGU-VENDEE (Commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay).

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal de Montaigu-Vendée confirmera par délibération le déclassement du domaine public communal de cet espace en vue de leur cession à votre profit.

Je vous adresse ce courrier afin de vous informer du déroulement de l'enquête publique de déclassement de ce dernier.

L'enquête publique se déroulera en la mairie déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay, durant la période du lundi 8 novembre 2021 à 9h00 au jeudi 25 novembre 2021 à 19h00. Monsieur Jean-Yves ALBERT, désigné comme Commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations écrites et orales le lundi 8 novembre 2021 de 9h à 10h et le jeudi 25 novembre 2021 de 17h à 19h en la mairie déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay.

Pendant la durée de l'enquête, vous pourrez consulter le dossier du projet de déclassement et consigner vos observations sur les registres ouverts à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies. Vos observations pourront être adressées par écrit avant la clôture de l'enquête, à Monsieur le Commissaire enquêteur Mairie de Saint-Hilaire-de-Loulay, Rue du Chemin Neuf, 85600 MONTAIGU-VENDEE ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepubliquevoirie@montaigu-vendee.com.

Hôtel de Ville
Place de l'Hôtel de Ville
Montaigu
85600 MONTAIGU-VENDEE
mairie@montaigu-vendee.com
www.montaigu-vendee.com

A l'issue de l'enquête, le Commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions. Il pourra en être pris connaissance auprès de la Direction des Grands Projets, de l'Aménagement et de l'Urbanisme au 22 rue du Sacré Cœur à Montaignu-Vendée et ce, pendant une durée d'un an.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire de Montaignu-Vendée,

Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin

Date de signature : 04/11/2021

Qualité : Maire de Montaignu-Vendée



TERRES DE MONTAIGU, Communauté de
communes Montaignu-Rocheservière
35 Avenue Villebois Mareuil
85600 MONTAIGU-VENDEE

Montaignu-Vendée, le 19 octobre 2021

N/Réf : ED-LET126-2021

Affaire suivie par : Emilie DUPREY, Direction des Grands Projets, de l'Aménagement et de l'Urbanisme

e.duprey@terresdemontaignu.fr

Objet : Mise à l'enquête publique de projets de déclassements d'un chemin rural non cadastré

Monsieur le Président,

Par arrêté municipal en date du 14 octobre 2021, la Ville de Montaignu-Vendée soumet aux formalités d'enquête publique le projet de déclassement du domaine public communal à savoir le chemin rural non cadastré d'une surface totale d'environ 8893m² situé dans la zone d'activités Les Landes de Rousais à MONTAIGU-VENDEE, commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal de Montaignu-Vendée confirmera par délibération le déclassement du domaine public communal de cet espace en vue de leur cession à votre profit.

Je vous adresse ce courrier afin de vous informer du déroulement de l'enquête publique de déclassement de ce dernier.

L'enquête publique se déroulera en la mairie déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay, durant la période du lundi 8 novembre 2021 à 9h00 au jeudi 25 novembre 2021 à 19h00. Monsieur Jean-Yves ALBERT, désigné comme Commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations écrites et orales le lundi 8 novembre 2021 de 9h à 10h et le jeudi 25 novembre 2021 de 17h à 19h en la mairie déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay.

Pendant la durée de l'enquête, vous pourrez consulter le dossier du projet de déclassement et consigner vos observations sur les registres ouverts à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies. Vos observations pourront être adressées par écrit avant la clôture de l'enquête, à Monsieur le Commissaire enquêteur Mairie de Saint-Hilaire-de-Loulay, Rue du Chemin Neuf, 85600 MONTAIGU-VENDEE ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepubliquevoirie@montaignu-vendee.fr.

A l'issue de l'enquête, le Commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions. Il pourra en être pris connaissance auprès de la Direction des Grands Projets, de l'Aménagement et de l'Urbanisme au 22 rue du Sacré Cœur à Montaignu-Vendée et ce, pendant une durée d'un an.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire de Montaignu-Vendée,

Florent LIMOUZIN



En provenance de :

*TERRES DE MONTAIGU
Commune de Montaignu
Montaignu - Vendée
35 avenue Charles de Gaulle
85600 MONTAIGU VENDEE*

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : / /

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI / permis de conduire

Autre :

*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de l'interlocuteur a été vérifiée précédemment.

**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**

LAPOSTE
Numero de l'AR : **AR 1A 190 915 2222 3**



Renvoyer à **FRAB**

*Mairie
Service Foncier*

*Place de l'Hôtel de Ville
MONTAIGU
85600 MONTAIGU VENDEE*



Hôtel de Ville
Place de l'Hôtel de Ville
Montaignu
85600 MONTAIGU-VENDEE
mairie@montaignu-vendee.com
www.montaignu-vendee.com

TERRES DE MONTAIGU, Communauté de
communes Montaignu-Rocheservière
35 Avenue Villebois Mareuil
85600 MONTAIGU-VENDEE

Montaignu-Vendée, le 4 novembre 2021

N/Réf : ED-LET126-2021

Affaire suivie par : Emilie DUPREY, Direction des Grands Projets, de l'Aménagement et de l'Urbanisme
e.duprey@terresdemontaignu.fr

Objet : Mise à l'enquête publique de projets de déclassements d'un chemin rural non cadastré

Monsieur le Président,

Par arrêté municipal en date du 14 octobre 2021, la Ville de Montaignu-Vendée soumet aux formalités d'enquête publique le projet de déclassement du domaine public communal à savoir le chemin rural non cadastré d'une surface totale d'environ 8893m² situé dans la zone d'activités Les Landes de Rousais à MONTAIGU-VENDEE, commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal de Montaignu-Vendée confirmera par délibération le déclassement du domaine public communal de cet espace en vue de leur cession à votre profit.

Je vous adresse ce courrier afin de vous informer du déroulement de l'enquête publique de déclassement de ce dernier.

L'enquête publique se déroulera en la mairie déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay, durant la période du lundi 8 novembre 2021 à 9h00 au jeudi 25 novembre 2021 à 19h00. Monsieur Jean-Yves ALBERT, désigné comme Commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations écrites et orales le lundi 8 novembre 2021 de 9h à 10h et le jeudi 25 novembre 2021 de 17h à 19h en la mairie déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay.

Pendant la durée de l'enquête, vous pourrez consulter le dossier du projet de déclassement et consigner vos observations sur les registres ouverts à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies. Vos observations pourront être adressées par écrit avant la clôture de l'enquête, à Monsieur le Commissaire enquêteur Mairie de Saint-Hilaire-de-Loulay, Rue du Chemin Neuf, 85600 MONTAIGU-VENDEE ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepubliquevoirie@montaignu-vendee.com.

A l'issue de l'enquête, le Commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions. Il pourra en être pris connaissance auprès de la Direction des Grands Projets, de l'Aménagement et de l'Urbanisme au 22 rue du Sacré Cœur à Montaignu-Vendée et ce, pendant une durée d'un an.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire de Montaignu-Vendée,


Florent LIMOUZIN
Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 04/11/2021
Qualité : Maire de Montaignu-Vendée

